



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2021
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2552 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2021 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution de ce mandat tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent du Secrétaire général en date du 16 février 2021 ([S/2021/146](#)) et sur le renforcement des effectifs de la MINUSCA autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#).

II. Situation politique

2. La période a été marquée par l'investiture du Président et l'inauguration de la législature, conformément à l'échéancier constitutionnel, ce qui a permis de préserver l'ordre démocratique et la stabilité institutionnelle en République centrafricaine. Des efforts ont été déployés pour relancer le processus de paix dans un climat de regain de tensions politiques, de poursuite des opérations militaires et d'enlèvement de la crise humanitaire.

Évolution de la situation politique

3. La cérémonie d'investiture du Président Faustin-Archange Touadéra s'est tenue le 30 mars. Lors de son discours d'investiture, le Président a présenté à la nation son projet et les priorités de son second mandat, parmi lesquelles figurent la bonne gouvernance, les droits humains, la sécurité et la participation civique ; le développement économique et l'amélioration des moyens de subsistance de la population ; l'apaisement des divisions ethniques, religieuses, culturelles et autres qui traversent la société ; la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui, selon lui, reste le seul cadre politique valable pour la paix et la stabilité. S'il s'est engagé en faveur du dialogue politique, le Président a également insisté sur le fait qu'il était important de faire cesser l'impunité.

4. Le 8 avril, le Ministre de la justice par intérim a officiellement demandé au Président de l'Assemblée nationale de lever l'immunité parlementaire de quatre



députés de l'opposition dans le cadre des poursuites engagées contre l'ancien Président, François Bozizé. Trois d'entre eux sont membres de la Coalition de l'opposition démocratique. Les quatre se sont tous indignés au motif que la demande servait à satisfaire des desseins politiques. Ils ont également été visés par une mesure d'interdiction de voyager, qui a par la suite été levée le 31 mai. Cette situation a aggravé les tensions entre le Gouvernement et les partis politiques d'opposition, qui étaient déjà exacerbées par l'état d'urgence en vigueur.

5. Conformément à son mandat de bons offices et en étroite coordination avec les partenaires internationaux, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a continué de mobiliser toutes les parties prenantes nationales pour encourager un dialogue politique inclusif, constructif et crédible visant à promouvoir la stabilité nationale. Lors de ses interventions publiques, il a également insisté sur l'importance de s'attaquer aux violations des droits humains, quels qu'en soient les auteurs. Depuis le mois de mars, la MINUSCA et ses dirigeants sont victimes d'une campagne de désinformation menée sur les médias sociaux et dans les médias locaux, notamment par des acteurs proches du parti politique de l'exécutif. Outre les menaces dirigées contre le personnel des Nations Unies, des accusations de manipulation électorale et de collusion avec des groupes armés ont été proférées et des appels ont été lancés et des manifestations organisées en faveur du retrait de la MINUSCA.

6. Le 19 avril, le Président a lancé des consultations nationales avec diverses parties prenantes, à l'exclusion des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement, afin d'alimenter un éventuel « dialogue républicain ». Le 25 avril, la Coalition de l'opposition démocratique a refusé de participer, affirmant que les consultations n'étaient pas inclusives et qu'il était donc peu probable de parvenir à la paix, à la réconciliation nationale et à la stabilité. Le 10 juin, le Président a annoncé la fin des consultations et le lancement imminent d'un dialogue, pour lequel il a prié la communauté internationale de prêter son appui.

7. Les revers militaires et les contraintes financières ont ébranlé la cohésion de la Coalition des patriotes pour le changement, bien que celle-ci ait publié de nombreux communiqués dans lesquels figuraient des revendications et des conditions. Dans une lettre datée du 18 février, M. Bozizé a annoncé publiquement qu'il prenait officiellement la tête de la Coalition et a ensuite nommé un président par intérim du parti politique d'opposition Kwa Na Kwa, qu'il dirigeait auparavant. Les éléments modérés de la Coalition, cherchant à renforcer leur assise politique, se sont réengagés dans l'Accord politique, prenant leurs distances par rapport au programme de la Coalition, ce qui a amplifié les dissensions internes. Cependant, dans la préfecture de l'Ouham, fief de M. Bozizé, les forces de défense nationale et les membres du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et les autres agents de sécurité ont multiplié les attaques ciblées contre les communautés musulmanes dans des zones précédemment sous le contrôle des groupes armés Retour, réclamation et réhabilitation (3 R) et Unité pour la paix en Centrafrique, en raison de leur complicité présumée avec la Coalition des patriotes pour le changement.

8. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réaction aux crises et la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure ont effectué une visite conjointe à Bangui du 2 au 5 juin, où ils ont rencontré M. Touadéra, des représentants des partis politiques, le Président de l'Assemblée nationale, des représentants de

l'opposition et de la société civile. Leur visite avait pour objet d'encourager un dialogue politique crédible et inclusif pour relancer le processus de paix. Ils ont également dénoncé les campagnes de désinformation et les cas sans précédent de violations de l'accord sur le statut des forces et d'obstructions visant la MINUSCA et mettant son personnel en danger.

9. Deux tours d'élections législatives ont été organisés au cours de la période considérée. Le 14 mars, des élections ont été convoquées dans 118 circonscriptions : pour 68 d'entre elles les élections n'avaient pas eu lieu en décembre 2020 en raison des violences auxquelles s'était livrée la Coalition des patriotes pour le changement. Dans le cadre du plan de sécurité intégré pour les élections, 8 000 membres des contingents de la MINUSCA et près de 2 000 membres des forces de défense nationale ont été déployés pour sécuriser les circonscriptions prioritaires ; le scrutin n'a pas eu lieu dans trois circonscriptions en raison de l'obstruction pratiquée par la Coalition. Les missions d'observation nationales et internationales, y compris celle de l'Union africaine, se sont déclarées généralement satisfaites des élections, notant des améliorations par rapport au premier tour qui s'était tenu en décembre 2020. D'après l'Autorité nationale des élections, le taux de participation était de 66 %.

10. La Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs le 19 avril. Soixante-neuf candidats ont été élus et les résultats ont été annulés dans six circonscriptions. Le 29 avril, le tribunal a annulé les résultats dans une circonscription car le candidat retenu était associé à des groupes armés. Au total, 90 parlementaires ont été élus, 22 d'entre eux avaient remporté des sièges lors des élections de décembre, ce qui a permis d'atteindre le seuil constitutionnel requis pour convoquer la session inaugurale de la nouvelle législature. La majorité des représentants élus sont issus du parti au pouvoir, le Mouvement des cœurs unis (23), suivis par les indépendants (20), le Kwa Na Kwa (7), le Mouvement de libération du peuple centrafricain (7) et 33 autres répartis entre 15 partis.

11. L'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire de deux semaines à partir du 3 mai pour que ses nouveaux membres prêtent serment pour un mandat de cinq ans. Le 5 mai, Simplicie Mathieu Sarandji (Mouvement des cœurs unis) a été élu Président de l'Assemblée nationale. Le lendemain, les 14 membres de son bureau ont été élus, 8 d'entre eux étant issus du parti présidentiel.

12. Le 23 mai, des élections législatives ont eu lieu dans les 50 circonscriptions restantes grâce à l'appui opérationnel et logistique et au soutien en matière de sécurité fournis par la MINUSCA. D'après l'Autorité nationale des élections, le taux de participation était de 62 %. Selon les résultats provisoires, 44 candidats ont été élus, dont 4 femmes, ce qui porte le total à 15 femmes, dont 3 au bureau de l'Assemblée nationale. Les sièges restants seront disputés lors d'un dernier tour prévu le 25 juillet.

13. Le 10 juin, le Premier Ministre, Firmin Ngrébada, a présenté au Président sa démission et celle de son gouvernement avant que ne soit formé un nouveau gouvernement suite à l'élection présidentielle. Le 11 juin, le Président a désigné comme Premier Ministre Henri-Marie Dondra, Ministre des finances et du budget depuis 2016.

Préparatifs des élections

14. L'Autorité nationale des élections s'est efforcée de tirer les enseignements du scrutin du 27 décembre afin de mieux se préparer aux élections législatives du 14 mars et du 23 mai. La MINUSCA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont secondé l'Autorité en offrant leurs bons offices, en fournissant des supports de formation électorale et en leur apportant un appui dans

les domaines suivants : initiatives de sensibilisation et d'éducation civique, traitement des données, planification des opérations et logistique et sécurité.

15. Pour faciliter la participation aux élections du 23 mai, l'Autorité nationale des élections a décidé que les électeurs pourraient venir retirer leur carte électorale jusqu'au jour du scrutin ; plus de 97 % des électeurs inscrits avaient retiré leur carte électorale. Comme suite aux demandes de renforcement de la sécurité formulées par les candidates, la MINUSCA et les forces de sécurité nationales ont déployé des patrouilles pour renforcer leur sécurité et ont réactivé le numéro d'urgence correspondant.

16. Au 1^{er} juin, sur le panier de fonds géré par le PNUD pour les élections présidentielles, législatives et locales jusqu'en 2022, 30,7 millions de dollars avaient été dépensés ou étaient déjà engagés sur les 30,9 millions de dollars déboursés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Des efforts sont en cours pour combler le déficit de financement des élections locales, estimé à 9 millions de dollars.

17. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de fournir un soutien électoral intégré pour les préparatifs des élections locales (les dernières datent de 1988), qui sont provisoirement prévues pour le premier trimestre de 2022. L'Autorité nationale des élections a entamé des consultations avec les acteurs politiques, les institutions et la société civile afin d'obtenir qu'ils apportent leur soutien au scrutin, notamment en mettant à jour les listes électorales pour que les nouveaux électeurs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes récemment rentrées et les réfugiés y soient inscrits.

Mise en œuvre de l'Accord politique

18. Les efforts visant à redynamiser la mise en œuvre de l'Accord politique se sont poursuivis en dépit des affrontements armés continus avec la Coalition des patriotes pour le changement. Le 19 février, le Président et le Premier Ministre, Firmin Ngrébada, ont signé des décrets portant annulation des nominations de 13 personnes au Gouvernement (dont 12 représentants de groupes armés) ; il s'agissait manifestement de frapper de sanction des membres de la Coalition qui avaient renoncé à l'Accord. Par la suite, les préfets ont exclu les représentants des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, compromettant ainsi l'efficacité de ces derniers. Le 11 mai, les médias locaux ont rapporté l'arrestation de l'un des ministres limogés, un ancien dirigeant anti-balaka.

19. Le 16 avril, le Comité exécutif de suivi de l'Accord politique a adopté un rapport sur l'état de mise en œuvre de l'Accord. Les recommandations portaient sur l'amélioration de la direction et de la prise en main au niveau national, une plus grande participation aux mécanismes de mise en œuvre à l'échelle du pays, l'imposition de sanctions en réponse aux violations et la dissolution des groupes armés. À cette occasion, le Premier Ministre a annoncé que les partenaires internationaux devaient notifier au Gouvernement tout contact avec des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement.

20. Des problèmes de succession se sont posés à la suite du décès du dirigeant du groupe armé des 3 R, Sidiki Abbas, le 25 mars. Le nouveau dirigeant autoproclamé, le « Général » Bobbo, a réaffirmé que le groupe était affilié à la Coalition des patriotes pour le changement, tout en cherchant à dialoguer avec le Gouvernement. Le 5 avril, le chef de l'Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa, a annoncé son intention de se retirer de la Coalition, ce qui n'a pas permis à son groupe de réintégrer le processus de paix. Les 3 R, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'Unité pour la paix en Centrafrique ont également été traversés par des

dissensions internes, certains éléments ayant fait défection en raison de leur refus de participer à la Coalition.

21. Les mécanismes de mise en œuvre au niveau local ont contribué à minimiser les tensions liées aux élections du 14 mars et du 23 mai, notamment dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto, de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé. Dans la préfecture de la Vakaga, les sessions des mécanismes de mise en œuvre organisées pour répondre aux préoccupations concernant les problèmes de sécurité au niveau local et de part et d'autre de la frontière ont repris le 24 mars pour la première fois depuis que des tensions intercommunautaires ont éclaté en septembre 2019.

22. Le déploiement des unités spéciales de sécurité mixte a progressé. En février, le versement des allocations mensuelles a repris, ce qui a conduit au retour des éléments qui avaient abandonné les campements de Paoua et de Bouar en décembre 2020. Les unités ont repris leurs patrouilles à Paoua en février, bien que des signalements fréquents faisant état de comportements répréhensibles à l'égard de la population ont menacé de saper les relations avec les autorités et les populations locales. De mars à mai, des travaux d'ingénierie au camp d'entraînement de Ndélé ont fourni un emploi temporaire à 48 personnes récemment démobilisées.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

23. Fort du soutien de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale a mis sur pied des comités locaux de paix et de réconciliation à Birao, Boali, Bossembele, Bouar, Ndélé, Obo et Yaloké pour prévenir et régler les conflits communautaires, y compris pour veiller à ce que les personnes de retour soient bien acceptées. À Birao, Bria et Ndélé, des initiatives de paix menées par des femmes ont privilégié la réconciliation et les activités génératrices de revenus, grâce à l'appui de la MINUSCA.

24. Dans la préfecture de la Nana-Grébizi, les autorités locales ont mené une initiative de paix entre le 23 mars et le 10 avril pour faciliter la liberté de mouvement le long de l'axe Ndomete-Mbrès, en comptant avec le soutien de la MINUSCA. La situation s'est ensuite améliorée, les relations entre les communautés chrétiennes et musulmanes de la région s'étant réchauffées.

III. Situation de sécurité

25. La situation de sécurité est restée précaire, en particulier dans l'ouest, le nord-ouest et le centre du pays, du fait de la poursuite des affrontements entre des groupes armés, pour la plupart affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement, et les forces de défense nationale, assistées par des forces de sécurité déployées de manière bilatérale et d'autres agents de sécurité, ce qui a provoqué des pertes humaines et des déplacements. Des violations des droits humains associées à ces affrontements ont également été signalées. Une série de problèmes généralisés et sans précédent a entravé la capacité de la MINUSCA à s'acquitter de son mandat et a compromis sa liberté de mouvement, ce qui a parfois mis gravement en danger son personnel.

26. Au 1^{er} juin, le nombre de violations de l'Accord politique enregistré pendant la période considérée était inférieur à celui enregistré pendant la période couverte par le rapport précédent (513 contre 530). Les civils ont fait l'objet de 302 violations et les autres violations ont pris la forme de restrictions de mouvement visant toutes les parties prenantes (95), d'activités militaires illégales (79) et de restrictions d'accès imposées aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (37). L'Unité pour la paix en Centrafrique a perpétré le plus grand nombre de violations (116), suivi du FPRC (111), des forces de défense

nationale et des forces de sécurité intérieure (78), des anti-balaka (75), des 3 R (70) et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) (63).

27. Les forces de défense nationale, assistées par des forces de sécurité déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité, ont mené des opérations offensives pour sécuriser la principale route d'approvisionnement du Cameroun et déloger la Coalition des patriotes pour le changement de ses positions à l'ouest (contrôlées par les 3 R, le MPC, le FPRC et les anti-balaka) et au centre du pays (sous le contrôle de l'Unité pour la paix en Centrafrique). En avril, les forces de défense nationale ainsi que les forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité avaient atteint la plupart des bastions des groupes armés, notamment Batangafo, Bossangoa, Bozoum et Kaga Bandoro, ainsi que les zones frontalières du Tchad, notamment Kabo, Markounda et Moyenne-Sido.

28. Le 16 février, lors d'affrontements à Bambari entre l'Unité pour la paix en Centrafrique et les forces de défense nationale assistées par les troupes déployées bilatéralement et les autres agents de sécurité, au moins 17 personnes ont été tuées, 24 ont été blessées, et 39 abris du site Élevage où sont accueillies des personnes déplacées ont été détruits. La MINUSCA a effectué des patrouilles énergiques pour protéger les civils, notamment en les évacuant de la zone de combat. Plus de 800 civils ont trouvé refuge dans les positions de la MINUSCA. Les 17 et 22 mars, plusieurs centaines de civils ont cherché refuge dans les bases de la MINUSCA lors d'affrontements armés dans la préfecture de l'Ouham entre, d'une part, les forces de défense nationale, assistées par des forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité, et, d'autre part, les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement.

29. Les offensives des forces armées nationales, assistées par des forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité, ont réduit les capacités opérationnelles de la Coalition et ont circonscrit ses positions aux préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou, ainsi que dans l'extrême nord-ouest du pays. La Coalition des patriotes pour le changement et le groupe des 3 R ont eu recours à des embuscades et ont pris pour cible des ponts en vue de ralentir l'avancée des forces de défense nationale ainsi que des forces de sécurité déployées bilatéralement et des autres membres du personnel de sécurité. Depuis le 21 avril, la MINUSCA a enregistré sept attaques liées à des engins explosifs le long des axes principaux, principalement dans la préfecture de la Nana-Mambéré (sous le contrôle des 3 R), qui ont causé la mort de civils, d'un élément des forces de sécurité intérieure et de trois membres issus des forces de sécurité déployées bilatéralement et du reste du personnel de sécurité. Des civils et deux soldats de la paix ont également été blessés. Le 6 mai, le groupe des 3 R a publié une déclaration niant toute responsabilité et accusant les forces déployées bilatéralement et les autres membres du personnel de sécurité d'avoir posé les explosifs. À plusieurs reprises, les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure ont empêché la MINUSCA d'aller enquêter sur le lieu où s'était déroulée une attaque dans le village de Yongo (nord de Bouar). Alors que les attaques du groupe des 3 R ont retardé l'avancée des forces de défense nationale vers Kouï, le départ d'autres éléments affiliés à la Coalition dans le nord, y compris le FPRC, le MPC et l'Unité pour la paix en Centrafrique, qui se sont retirés des centres urbains, s'est pratiquement fait sans heurts. Ces derniers se sont déplacés vers les régions rurales et la frontière avec le Tchad.

30. La difficulté qu'il y a à consolider les acquis militaires a fait persister l'instabilité. Lorsque les forces de défense nationale et les forces déployées de manière bilatérale et les autres membres du personnel de sécurité quittent une zone, les groupes armés reviennent souvent pour exercer des représailles contre les civils. Par exemple, le 18 mars, des combattants des 3 R ont tiré sur deux conducteurs de moto-taxi à

Bondiba (préfecture de la Nana-Mambéré) tuant l'un d'entre eux, pour avoir collaboré lors d'affrontements antérieurs avec les forces de défense nationale et les forces déployées de manière bilatérale et les autres membres du personnel de sécurité. Le 19 avril, des combattants du FPRC sont revenus à Mbrès (préfecture de la Nana-Grébizi), ont tué un civil et ont proféré des menaces de mort contre la population pour avoir collaboré avec les forces gouvernementales.

31. Dans l'est, à partir du 20 février, les éléments de la Coalition, principalement l'Unité pour la paix en Centrafrique et le FPRC, se sont retirés de la région de Bangassou vers le triangle Yalinga-Nzacko-Bakouma, des localités isolées qui regorgent de sites miniers. Le 23 mars, 18 membres du personnel des Nations Unies et 21 membres d'organisations non gouvernementales ont été temporairement détenus par des éléments de l'Unité pour la paix en Centrafrique et du FPRC à Bakouma (préfecture de Mbomou) et ont été dépossédés de huit véhicules et d'autres biens. En avril, les forces de défense nationale et les forces déployées de manière bilatérale et les autres membres du personnel de sécurité sont arrivés à Bria (préfecture de la Haute-Kotto) puis se sont rendus à Yalinga et Nzacko.

32. Des éléments de l'Unité pour la paix en Centrafrique et du FPRC ont tenté de préserver leur bastion dans la région de Bakouma en utilisant des tactiques de contre-mobilité (destruction des infrastructures par exemple). Le 9 mai, la MINUSCA a rétabli sa présence à Bakouma après avoir réparé six ponts détruits par les groupes armés et déployé 300 Casques bleus. Lors des élections législatives du 23 mai, des forces de sécurité déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité ont abattu un drone de la MINUSCA à Bakouma, qui a été récupéré le lendemain.

33. Les tensions de part et d'autre de la frontière ont persisté dans la préfecture de la Vakaga. Des éléments armés misseriya ont continué d'imposer des taxes illégales à Am Dafok, notamment à un convoi humanitaire le 3 février. Une mission de la MINUSCA sur le terrain a fait ressortir le contrôle de plus en plus important exercé par des Misseriya à la frontière soudanaise. Le 16 avril, des éléments armés misseriya ont attaqué une patrouille des forces de défense nationale à Am-Sissia, faisant trois morts et quatre blessés. Les 27 autres soldats des forces de défense nationale stationnées à Am Dafok sont partis à Birao le 12 mai en raison des menaces persistantes émanant des éléments armés. Dans la soirée, des éléments armés misseriya auraient pris leur convoi en embuscade près de Dongore, faisant deux blessés.

34. Le nord-ouest a connu un pic de problèmes de sécurité à partir du 25 mai, principalement des affrontements opposant les forces de défense nationale, assistées par les forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité, à des éléments de la Coalition des patriotes pour le changement, en particulier les 3 R, ce qui a provoqué des déplacements de population vers le Tchad et le Cameroun. Le 28 mai, à Bang, près des frontières camerounaise et tchadienne, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, les forces de défense nationale auraient arrêté et torturé une vingtaine de civils issus de la communauté musulmane, dont cinq femmes, en raison de leur association présumée avec des combattants des 3 R. Le 30 mai, des éléments des 3 R auraient traversé la frontière avec le Tchad suite à des affrontements près de Bang. Les forces de défense nationale, les forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité se seraient lancés à leur poursuite, ce qui aurait entraîné des affrontements avec les forces tchadiennes et causé des victimes des deux côtés. Le même jour à Bang, des agents de sécurité armés déployés bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité ont entravé l'accès d'une délégation de l'ONU dirigée par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations

Unies. Des tirs sporadiques dans la zone frontalière se sont poursuivis les jours suivants.

35. À Bangui, la MINUSCA a enregistré 215 faits criminels dans le quartier « PK5 », contre 172 au cours de la période couverte par le rapport précédent. Cette augmentation est imputable aux éléments des anciens « groupes d'autodéfense » et à la perturbation de la fourniture d'électricité dans la capitale. Le nombre de crimes signalés par la population a également augmenté.

IV. Concertation régionale

36. Le 20 avril, les Chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Luanda pour un mini-sommet sur la situation en République centrafricaine, auquel le Président a participé. Un groupe de travail a été créé : il est piloté par les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Rwanda et a pour mandat de formuler des recommandations sur les consultations avec les groupes armés.

37. Dans un communiqué conjoint publié le 1^{er} juin, les Ministres des affaires étrangères du Tchad et de la République centrafricaine sont convenus de mettre en place une commission internationale indépendante composée de représentants de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEEAC, qui sera chargée de faire la lumière sur les faits survenus le 30 mai.

V. Situation humanitaire

38. La situation humanitaire s'est détériorée pour atteindre son degré le plus bas depuis cinq ans en raison de la violence, des déplacements de population, de la flambée des prix des denrées alimentaires provoquée par la perturbation de la principale voie d'approvisionnement du pays, de l'impact socioéconomique de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la baisse de la production agricole causée par les inondations. Quelque 2,8 millions de personnes (soit plus de la moitié de la population) a besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, et, pour 1,9 million d'entre elles, de manière urgente. La moitié des enfants du pays ne sont pas scolarisés.

39. Un tiers de la population se trouvait toujours déplacée. Au 1^{er} juin, environ 738 000 Centrafricains étaient déplacés à l'intérieur du pays ; on estime que 688 000 autres personnes vivaient en tant que réfugiés dans les pays voisins. En raison des violences électorales, environ 388 000 personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur du pays entre la mi-décembre 2020 et la mi-mars 2021, tandis que 121 000 autres personnes ont fui vers les pays voisins.

40. Au 1^{er} juin, 2,3 millions de personnes se retrouvent en situation d'insécurité alimentaire et 633 000 d'entre elles se trouvent en phase 4 (urgence) de situation d'insécurité alimentaire aiguë, qui s'entend comme l'incapacité de satisfaire ses besoins alimentaires quotidiens, et sont menacées de famine. Cela représente 13 % de la population, soit un chiffre plus élevé que ce qui avait été initialement prévu. Dans tout le pays, les cas de malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans ont augmenté de 16 % au cours des cinq premiers mois de 2021 par rapport à la même période en 2020.

41. On a observé une recrudescence des cas d'infection à la COVID-19 parmi la population au mois de mars, y compris dans plusieurs villes à l'extérieur de Bangui. Sur près de 55 000 personnes testées au 1^{er} juin, 7 091 personnes avaient été testées

positives et 98 d'entre elles étaient décédées. Les chiffres officiels ne sont pas le reflet exact des effets de la pandémie en raison du nombre limité de tests effectués. Au 1^{er} juin, près de 7 000 Centrafricains avaient été vaccinés.

42. Les problèmes de sécurité affectant le personnel humanitaire ont augmenté, principalement les cambriolages, les vols et l'obstruction de l'acheminement de l'aide. Au cours des cinq premiers mois de 2021, 229 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, contre 154 pour la même période en 2020. Depuis février, un travailleur humanitaire a été tué pendant l'exercice de ses fonctions tandis que 12 autres ont été blessés, dont 9 en avril.

43. Au 1^{er} juin le plan d'aide humanitaire pour 2021 était financé à 32 % : sur les 444,8 millions de dollars demandés, 141,2 millions de dollars avaient été mobilisés, ce qui porte le déficit de financement à 303,6 millions de dollars, montant nécessaire pour fournir une aide vitale à 1,84 million de personnes extrêmement vulnérables.

VI. Protection des civils

44. Les préoccupations en matière de protection, y compris les décès de civils liés au conflit, ont été exacerbées par les opérations militaires que les forces gouvernementales, assistées par les forces de sécurité déployées bilatéralement et d'autres agents de sécurité, ont menées contre la Coalition des patriotes pour le changement. Ces opérations ont également entravé la libre circulation de la MINUSCA, ce qui a nui à ses activités de protection.

45. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé les réseaux d'alerte locale moyennant le renforcement des capacités et des sessions de remise à niveau. L'objectif était d'apaiser les tensions communautaires, de résoudre les conflits locaux et de faciliter le partage d'informations. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a mené 53 activités en lien avec la protection des civils, dont ont bénéficié 1 479 personnes (347 femmes).

46. Jouissant du soutien de la MINUSCA, les autorités locales, les responsables locaux et d'autres partenaires ont animé des séances de sensibilisation à Berbérati, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria et Ndélé pour réduire les tensions liées à la transhumance. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont aidé les autorités nationales et locales, les organisations de femmes et de jeunes à cartographier les nouveaux itinéraires de transhumance et à collecter des données sur la violence de genre dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé pour que les activités de protection soient mieux ciblées et davantage axées sur la prévention et l'intervention.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

47. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement à renforcer le déploiement et la présence des autorités nationales. Au 1^{er} juin, 15 des 16 préfets, 60 des 71 sous-préfets, 45 des 71 secrétaires sous-préfectoraux et l'ensemble des 16 secrétaires généraux avaient été déployés. Cela a renforcé la pleine et entière adhésion et la participation des populations locales aux élections législatives du 14 mars et du 23 mai, ce qui a permis de préparer le terrain en vue des prochaines élections locales. Cependant, la période post-électorale a révélé des faiblesses dans la présence, la capacité et la légitimité de l'autorité de l'État. Le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et des agents de l'État n'a pas permis aux services sociaux et économiques et aux secteurs de la justice

et de la sécurité de fonctionner efficacement et n'a pas été synonyme de gouvernance effective.

Réforme du secteur de la sécurité

48. Les autorités nationales ont entrepris un examen de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, suite aux problèmes auxquels les forces de défense nationale et de sécurité intérieure ont été confrontées pendant la période électorale de 2020. Le projet s'est conclu en avril par un atelier sectoriel réunissant les institutions et les partenaires du secteur de la sécurité nationale, ainsi que la MINUSCA. L'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité figurait parmi les priorités qui sont ressorties de l'examen.

49. La MINUSCA et la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine ont continué à soutenir et à conseiller l'Inspecteur général des forces armées nationales pour renforcer les opérations de contrôle. En mars, l'Inspecteur général s'est rendu à Bangassou et à Bouar pour enquêter sur la performance des forces nationales pendant les violences électorales. L'objectif était d'examiner les conditions de service, le commandement et le contrôle, ainsi que d'autres problèmes éventuels.

50. La MINUSCA a continué de suivre les efforts d'intégration de 292 ex-combattants, qui avaient débuté en novembre 2020. Selon les chiffres officiels, il apparaît que 411 personnes, dont l'origine n'a pu être déterminée pour certaines, sont inscrites dans les formations de l'armée, de la police et de la gendarmerie ; le quota d'intégration nationale de 10 % des ex-combattants a donc été dépassé.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

51. Au 1^{er} juin, la mission militaire de l'Union européenne a achevé la formation de cinq bataillons des forces de défense nationale ainsi que de 50 % des sous-officiers. Elle a également supervisé la formation de base de 1 647 recrues dans l'armée, dans le cadre de la campagne de recrutement de 2020.

52. Au 1^{er} juin, 4 904 membres des forces de sécurité intérieure, dont 2 254 policiers (596 femmes) et 2 650 gendarmes (351 femmes), avaient été déployés dans tout le pays, à l'exception de la préfecture de la Basse-Kotto. Au cours de la période considérée, 75 gendarmes supplémentaires, dont 28 femmes, ont été déployés sur 23 sites dans tout le pays, ce qui porte le total à 1 230 gendarmes stationnés en dehors de Bangui. Grâce au concours d'autres partenaires techniques et financiers, la MINUSCA a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des autorités nationales pour examiner, évaluer et ajuster les performances de la police et de la gendarmerie dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. En collaboration avec ses partenaires, la Mission a continué d'appuyer le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure dans le but de resserrer la discipline et de renforcer l'état de préparation opérationnelle. Elle a également continué de fournir un appui aux instituts de formation de la gendarmerie et de la police, notamment en prenant en charge la formation continue de 1 312 recrues depuis décembre.

53. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a formé 24 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure à la gestion des armes et des munitions, y compris à la neutralisation autonome des munitions. Il a également organisé des séances de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives à l'intention de 380 membres de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs humanitaires.

54. En dépit de ses appels, la MINUSCA n'a pas récupéré les explosifs qui avaient été saisis par le Ministère de la défense en juillet 2020 et qui étaient destinés à la formation et au déploiement des équipes de neutralisation des explosifs et munitions au sein des forces de défense nationales. Par conséquent, le projet est resté en souffrance.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

55. Grâce à l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement a poursuivi les opérations de désarmement et de démobilisation en ciblant des groupes armés non affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. En parallèle, les autorités nationales ont cherché à obtenir des listes de combattants qui correspondraient aux critères établis auprès de factions de groupes armés non associés à la Coalition. Depuis février, 329 ex-combattants (dont 54 femmes) ont été désarmés et démobilisés à Bangui ; ils étaient issus du groupe Séléka rénovée, de l'Union des forces républicaines, de l'Union des forces républicaines fondamentales et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique. Dans le même temps, 250 armes de guerre, 16 356 cartouches et 222 grenades et autres explosifs ont été collectés. En mai, des opérations ont été menées à Kaga Bandoro et Mbrès au cours desquelles 162 combattants (dont deux femmes) issus des anti-balaka (faction Mokom), du FPRC et du MPC ont été désarmés et démobilisés ; 140 armes de guerre, 3 450 cartouches et 23 roquettes ont été collectées au cours de cette opération. Au total, 3023 ex-combattants (dont 199 femmes) ont rejoint le programme depuis son lancement en décembre 2018.

56. Les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité se sont poursuivies dans tout le pays pour atténuer les risques de voir des jeunes rallier les rangs des groupes armés et pour contribuer à la réconciliation locale. Dans le quartier « PK5 » de Bangui, des possibilités de réinsertion, ainsi que des séances d'éducation civique et de sensibilisation à la cohésion sociale ont joué un rôle dans la réduction des violences communautaires. Au 1^{er} juin, un total de 3 652 bénéficiaires (dont 1 525 femmes) avaient été enregistrés, et 63 armes de guerre, 1 393 armes artisanales, 143 munitions et 20 engins non explosés avaient été collectés à Bangui, Bangassou, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga Bandoro.

Justice et état de droit

57. Les conditions de sécurité ont certes eu un impact négatif sur le fonctionnement du secteur de la justice pendant la période électorale, mais le déploiement du personnel judiciaire a bien progressé. Au 1^{er} juin, 67 % des 208 membres du personnel judiciaire prévus avaient pris leurs fonctions, contre 55 % au 1^{er} février. Au total, 57 % des tribunaux de première instance et des cours d'appel étaient opérationnels, contre 18 % auparavant.

58. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a remis aux autorités nationales de Bangui 34 personnes qui avaient été arrêtées, y compris dans le cadre de mesures temporaires d'urgence, parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir commis diverses infractions pénales. Au cours de la même période, les autorités nationales, en coopération avec la MINUSCA, ont ouvert trois enquêtes sur des cas d'attaques contre des soldats de la paix.

59. Depuis février, les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure, ainsi que les forces de sécurité déployées de manière bilatérale et les autres membres du personnel de sécurité, ont arrêté environ 61 personnes, y compris des ressortissants étrangers, au motifs qu'elles entretiendraient des liens avec des groupes armés et les ont transférées à l'Office centrafricain de répression du banditisme et dans d'autres centres de détention. La MINUSCA a prodigué des conseils techniques aux autorités judiciaires pour assurer le respect de la législation nationale pertinente relative à la

protection des droits des détenus. Toutefois, les autorités nationales n'ont pas communiqué d'informations sur le statut juridique ou les conditions de détention de la plupart de ces personnes.

60. Au 1^{er} juin, seules 7 prisons sur 10 en dehors de Bangui étaient opérationnelles, occasionnant une surpopulation carcérale, notamment à Bangui. Quatre des huit prisons touchées par les violences électorales fonctionnent de nouveau correctement et 14 des 311 détenus qui s'étaient échappés pendant les violences électorales ont été retrouvés. La MINUSCA et le PNUD ont soutenu des projets d'infrastructures pénitentiaires, notamment les réparations nécessaires à la suite des violences électorales. Le 5 mars, 151 candidats à des postes d'agent pénitentiaire ont achevé leur entraînement de base ; le PNUD et la MINUSCA ont continué de préconiser que les postes correspondants soient inscrits au budget national.

61. Le 24 mars, deux juges internationaux de la Cour pénale spéciale ont prêté serment devant le Président. Le Bureau du Procureur spécial a ouvert une enquête préliminaire supplémentaire tandis que les juges ont continué d'enquêter sur 10 affaires.

62. Grâce à l'appui de la MINUSCA, le tribunal militaire de Bangui a tenu ses premières audiences disciplinaires depuis l'adoption du code de justice militaire en 2017. Vingt-cinq affaires étaient inscrites au rôle, dont deux concernaient des abandons de poste au sein des forces armées nationales pendant les violences électorales.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

63. La situation des droits humains s'est sensiblement détériorée. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a documenté 344 cas de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire qui ont fait 628 victimes (349 hommes, 52 femmes, 51 garçons, 30 filles, 80 groupes de victimes collectives et 66 victimes non identifiées) et causé 82 décès de civils liés au conflit. Cela représente une augmentation de 28,4 % du nombre de cas et de 40,2 % du nombre de victimes par rapport à la période couverte par le rapport précédent.

64. Les groupes armés qui ont signé l'Accord politique ont perpétré la majorité des violations des droits humains documentées, notamment le meurtre de civils et l'occupation d'infrastructures publiques et de résidences privées. Ils ont été impliqués dans 197 violations qui ont fait 371 victimes. La Coalition des patriotes pour le changement en était l'auteur dans au moins 32 cas qui ont fait 56 victimes.

65. La MINUSCA a documenté 140 violations perpétrées par des agents de sécurité nationaux, des agents déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité, qui ont fait 249 victimes, soit une augmentation de 278,4 % et 289 %, respectivement, par rapport à la période précédente. Les forces de défense nationale et de sécurité intérieure ont été responsables de violations dans 66 cas (112 victimes), tandis que les manœuvres conjointes opérées avec les forces déployées bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité ont donné lieu à 37 cas de violations (82 victimes). Le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité ont été responsables de 37 violations des droits humains et du droit international humanitaire (55 victimes).

66. Des affrontements entre les groupes armés et les forces de défense nationales assistées par le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité ont entraîné un pic de décès de civils liés au conflit : 82 contre 41 au cours de la période précédente, soit une augmentation de 100 %. Les enquêtes de la MINUSCA ont révélé que la plupart des décès de civils résultaient d'un emploi

indiscriminé, disproportionné et excessif de la force par les forces de défense nationales et le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité.

67. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Dans ce cadre, la Mission a procédé à sept évaluations des risques liés à l'appui qu'elle fournit aux forces de sécurité nationales et a sensibilisé les autorités nationales, y compris le Président, au fait qu'elle avait l'obligation de veiller à ce que tout appui fourni à des forces non onusiennes soit bien conforme à cette politique. Le 30 avril, la MINUSCA a partagé avec les autorités une liste de violations qui auraient été commises par les forces de défense nationale et le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité. Par la suite, le 4 mai, le Ministère de la justice a publié un décret portant création d'une commission d'enquête spéciale chargée d'enquêter sur les allégations d'infractions graves et de violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces armées nationales et le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité de décembre 2020 à avril 2021.

Justice transitionnelle

68. La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation n'a toujours pas entamé ses travaux. Les 11 membres, nommés en décembre 2020, n'ont pas encore prêté serment et aucun budget n'a encore été alloué.

Violences sexuelles liées aux conflits

69. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a reçu des informations faisant état de 218 cas de violences sexuelles liées au conflit, dont 79 ont été vérifiés, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 51 cas de violences enregistrés pendant la période précédente. Les 218 cas, principalement des viols, ont fait au moins 262 victimes (141 femmes et 121 filles). Sur le nombre total d'allégations, 165 impliquaient des groupes armés, 6 ont été attribuées aux forces de défense nationale, tandis que 9 cas de violences commises contre cinq femmes et huit filles ont été imputés au personnel de sécurité déployé bilatéralement et à d'autres agents de sécurité. Les services médicaux, psychosociaux et juridiques destinés aux personnes survivantes, qui avaient été suspendus du fait des violences électorales, ont commencé à rouvrir dans tout le pays.

70. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a mené 10 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comportant un volet relatif à la prévention et à l'élimination des violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de quelque 620 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, 60 membres de la force de la MINUSCA et 130 responsables de la transhumance et représentants de la société civile. Le PNUD et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflits ont dispensé une formation aux enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits à l'intention du personnel de la Cour pénale spéciale et de la police judiciaire de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants.

Les enfants et les conflits armés

71. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a vérifié 272 violations graves des droits de l'enfant commises par des groupes armés (198), des membres du personnel de sécurité déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité (40), des forces de défense nationale (10), des forces de

défense nationale et des membres du personnel de sécurité déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité conjointement (3) et des individus armés non identifiés (20). Ces violations ont visé directement 177 enfants (98 filles et 79 garçons) : il s'agissait notamment de violences sexuelles (70), de meurtres et de mutilations (42) et d'attaques contre des écoles (11). Trente-trois cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires ont été documentés, contre sept au cours de la période de référence précédente.

72. Le 1^{er} avril, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a reçu de la part du FPRC et du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique une liste de 251 enfants dont on lui demande de vérifier l'âge à des fins de démobilisation (50 filles et 70 garçons pour le FPRC et 28 filles et 103 garçons pour le Rassemblement). Le 10 avril, la MINUSCA et les autorités locales ont rencontré un commandant d'un groupe dissident de l'Armée de résistance du Seigneur dans la préfecture du Haut-Mbomou afin de demander la libération des enfants enlevés.

73. La MINUSCA a sensibilisé 1 412 personnes (dont 380 femmes), y compris des dirigeants communautaires, des membres de partis politiques et des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, aux risques de violations graves des droits de l'enfant pendant la période électorale et le conflit armé, dans le cadre de la campagne « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés » actuellement lancée en vue de protéger les enfants.

IX. Situation socioéconomique

74. En 2020, le revenu national a dépassé les prévisions chiffrées à 218,2 millions de dollars pour atteindre 232,4 millions de dollars. Bien que les recettes aient augmenté de 12,1 % par rapport à 2019, elles n'ont pas suffi à couvrir les dépenses de l'État (305 millions de dollars), celles-ci ayant augmenté de 12 % en raison des coûts liés aux opérations électorales et à la sécurité. Selon le Fonds monétaire international, les recettes intérieures du premier trimestre de 2021 ont été inférieures d'environ 20 % aux prévisions en raison de la réduction des recettes fiscales douanières, laquelle s'explique par les blocages de la principale voie d'approvisionnement orchestrés par la Coalition des patriotes pour le changement. Selon les prévisions du Fonds monétaire international, le pays connaîtra une pénurie de liquidités d'ici juillet, le déficit étant estimé à 64,7 millions de dollars pendant la période qui court jusqu'en octobre.

75. Le 26 mars, la MINUSCA a présenté un rapport sur la deuxième phase de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la pandémie de coronavirus (COVID-19) au Ministre de l'économie à l'occasion de l'examen annuel du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement. Il est ressorti du rapport que la pandémie avait contribué à une contraction du produit intérieur brut de 5,8 %, qui a affecté plus de deux millions de personnes.

76. Les prix des produits alimentaires et non alimentaires de base ont augmenté d'environ 60 % depuis décembre 2020, en raison des effets combinés de la rupture d'approvisionnement et de la production agricole limitée, ce qui a considérablement réduit le pouvoir d'achat. Plus de 71 % de la population se retrouve sous le seuil de pauvreté.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

77. Au 1^{er} juin, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 11 516 personnes (5,4 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 327 officiers d'état-major (63 femmes) et 157 observateurs militaires (40 femmes).

78. Le 10 février, le Conseil de sécurité a prorogé de deux mois le renforcement temporaire de la MINUSCA dans le cadre de la coopération entre missions établie avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), comme l'avait demandé le Secrétaire général dans sa lettre datée du 4 février (S/2021/126). Le 30 avril, les deux compagnies d'infanterie (soit un total de 355 personnes) et les deux hélicoptères étaient rentrés au Soudan du Sud.

79. En application de la résolution 2566 (2021), par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation du personnel militaire de 2 750 personnes, la planification et les préparatifs du déploiement par phases ont progressé. Les pays fournisseurs de contingents ayant pris des engagements dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix vont procéder à la première phase de déploiement qui se déroulera jusqu'en juillet comme suit : a) détachement précurseur (300 militaires) d'un bataillon blindé (750 militaires) ; b) une force de réaction rapide (180 militaires) à Bouar ; c) 30 officiers d'état-major. En parallèle, il est prévu de déployer au cours de la même période une unité d'hélicoptères armés avec une section de forces spéciales embarquée.

80. La planification et les préparatifs sont également en cours pour la deuxième phase de déploiement qui se déroulera comme suit entre août et décembre : a) le reste du bataillon blindé (450 militaires) ; b) trois forces de réaction rapide (540 militaires) à Bangassou, Bangui et Ndélé ; c) le renforcement de la capacité d'infanterie (600 militaires) à Carnot, Grimari et Tagbara/Ippy ; d) le renforcement de la capacité d'ingénierie (250 personnes) ; e) 70 officiers d'état-major.

81. Les moyens de ciblage air-sol et les véhicules mobiles sans pilote destinés à renforcer les opérations et les moyens de reconnaissance, de surveillance et de renseignement ne sont actuellement pas disponibles dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les efforts de constitution des forces se poursuivront et les besoins y relatifs seront constamment évalués au regard de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays et compte tenu de la mise en œuvre des tâches prioritaires inscrites au mandat de la MINUSCA.

Composante Police

82. Au 1^{er} octobre, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 107 membres (13,91 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, dont 388 policiers hors unités constituées (113 femmes), 1 719 membres (dont 180 femmes) déployés dans 11 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection.

83. En application de la résolution 2566 (2021), la première phase de l'augmentation autorisée de 940 policiers est en cours. Les pays fournisseurs de personnel de police ayant pris des engagements dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ont confirmé qu'ils étaient prêts à déployer : a) 100 policiers hors unités constituées (30 avaient déjà été déployés) ; b) 40 personnes qui viendront s'ajouter en renfort dans quatre des cinq unités de police formées hors de Bangui d'ici juillet, ce qui portera l'effectif total à 180

personnes. Le premier effectif de 40 personnes a été déployé le 21 mai dans l'unité de police constituée de Kaga Bandoro.

84. La deuxième phase, entre août et décembre, sera marquée par le déploiement de : a) 40 personnes pour renforcer l'unité de police constituée à Bouar ; b) trois unités de police constituées (540 personnes) à Bangassou, Batangafo et Ndélé ; c) 100 policiers hors unités constituées.

Personnel civil

85. Au 1^{er} juin, 1 487 membres du personnel civil (dont 26 % étaient des femmes), parmi lesquels 261 Volontaires des Nations Unies et 108 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA. Cela représente 92 % des 1 624 postes autorisés.

Accord sur le statut des forces

86. Depuis février, la MINUSCA a constaté que les violations dont faisait l'objet l'accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République centrafricaine étaient beaucoup plus nombreuses et plus graves. Un total de 22 violations impliquant des membres des forces de défense nationale et des membres du personnel de sécurité déployés bilatéralement et d'autres agents de sécurité ont été enregistrées, contre 2 au cours de la période de référence précédente. Il s'agissait notamment d'obstruction à la liberté de mouvement des patrouilles de la MINUSCA, de menaces contre le personnel des Nations Unies, de tentatives de fouille des véhicules de la MINUSCA et des résidences du personnel des Nations Unies ainsi que d'atteintes aux privilèges et aux immunités de l'ONU. Ces violations ont été portées à l'attention du Président, notamment lors de la visite conjointe début juin. Ce dernier a souligné que la présence de la MINUSCA restait essentielle en République centrafricaine, a réaffirmé le soutien total de son gouvernement et s'est engagé à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

87. Un total de 152 atteintes à la sécurité concernant des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin. Six membres du personnel sont morts des suites de maladie, dont quatre de la COVID-19. Il y a eu 56 accidents de la route et 14 membres du personnel ont été blessés dans d'autres types d'accidents non hostiles ; 15 effractions et pillages de résidences ; 12 attaques hostiles ; 9 arrestations ; 16 cas de harcèlement routier par les forces de défense nationale. La résidence d'un membre du personnel recruté sur le plan international à Bangui a été fouillée par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans le cadre de l'état d'urgence. Les restrictions de déplacement imposées au personnel de la MINUSCA se sont poursuivies en raison des risques sécuritaires et des mesures de prévention prises pour endiguer la pandémie de COVID-19.

88. Au 1^{er} juin, la MINUSCA avait enregistré depuis le début de la pandémie 811 cas confirmés de COVID-19, 783 guérisons, 31 évacuations et 6 décès. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies avaient enregistré un total de 184 cas, dont 10 cas évolutifs, 172 guérisons et 7 évacuations. Le 19 avril, la MINUSCA a lancé un programme de vaccination volontaire à l'intention du personnel des Nations Unies. Au 1^{er} juin, 7 306 membres du personnel des Nations Unies avaient reçu une première dose. Le 21 avril, la MINUSCA a renforcé les mesures préventives pour enrayer la transmission locale et a lancé une campagne de dépistage par test PCR (réaction en chaîne par polymérase) pour le personnel des Nations Unies après avoir

reçu l'agrément du Ministère de la santé, ce qui a entraîné une diminution sensible du nombre de cas dans la Mission.

89. La MINUSCA a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Il s'agissait notamment de réviser et d'améliorer la planification des interventions d'urgence, de renforcer la planification de la sécurité, d'utiliser le renseignement, la surveillance et la reconnaissance pour contrôler l'accès aux routes, et d'améliorer les mesures de sécurité des camps.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

90. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin, 12 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par le personnel militaire de la MINUSCA ont été signalées, l'une concernait des faits qui se seraient produits en 2021, les autres dataient des années précédentes.

91. La MINUSCA a poursuivi ses campagnes de sensibilisation contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en ciblant les membres les plus vulnérables des communautés, notamment les femmes des zones rurales, les groupes de jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Mission a également piloté une initiative de sensibilisation au sein d'un contingent, qui a été menée conjointement avec un mécanisme de plainte communautaire, l'objectif étant de renforcer la confiance avec les communautés et d'accroître la participation des contingents aux activités de prévention.

92. La MINUSCA a terminé l'exercice d'auto-évaluation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles au sein de toutes les unités de police constituées et de plusieurs contingents militaires. Les victimes nouvellement identifiées ont été systématiquement renvoyées vers des services d'assistance et de soutien, bien que les conditions de sécurité et les services limités aient posé des contraintes à cet égard.

Questions relatives à l'appui

93. La MINUSCA a continué d'appliquer des bonnes pratiques environnementales et de réduire son empreinte environnementale. L'assainissement de la décharge de Kolongo s'est poursuivi et le forage de trois puits destinés aux populations locales dans le cadre des mesures d'atténuation a été achevé en mars. L'installation d'incinérateurs biomédicaux dans les bureaux locaux de Bambari et de Kaga Bandoro a été achevée en février et mars respectivement. En outre, la Mission a continué de réduire sa consommation énergétique grâce à des systèmes d'énergie renouvelable, comme le système d'énergie solaire complet actuellement en cours d'installation dans une base de Bangui.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

94. La MINUSCA a augmenté sa capacité d'alerte rapide et de diffusion de l'information, en dépit des difficultés liées à la pandémie. Elle a également organisé des exercices de simulation pour renforcer la préparation aux crises.

95. En raison de la COVID-19 et des conditions de sécurité, l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la Force n'a pu être conduite que dans une seule unité ; l'évaluation a repris en juin. La MINUSCA a présenté les évaluations des 12 unités de police constituée. Onze ont été jugées satisfaisantes, notamment pour ce qui est du mandat, du commandement et du contrôle, des tâches liées à la protection des civils, de la formation, du bien-être et de la santé. Une unité a été jugée insatisfaisante, en raison de lacunes dans le soutien logistique, auxquelles le pays fournisseur de personnel de police concerné s'emploie à remédier.

96. La MINUSCA a continué à utiliser le Système complet de planification et d'évaluation de la performance afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs et de sous-tendre l'élaboration de stratégies, notamment sa stratégie politique, l'idée étant de tenir compte de l'évolution du contexte. En outre, elle examine actuellement divers produits au sein du Système afin d'élaborer de nouveaux effets escomptés en fonction des nouvelles dynamiques politiques et sécuritaires.

XI. Considérations financières

97. Par sa résolution 74/284 et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 937,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Au 1^{er} juin, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 199,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 501,4 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

98. Par deux élections successives, en 2016 et 2020, le peuple de la République centrafricaine a exprimé son aspiration à une paix et un progrès durables et a formé le souhait que ses représentants élus honorent leurs promesses. Cet espoir persiste même si la population continue d'affronter un niveau de violence inacceptable. J'invite le Président à placer la paix et la réconciliation au cœur de son second mandat et à saisir l'occasion qui se présente d'extirper les causes profondes du conflit.

99. Les préparatifs d'un dialogue républicain me semblent de bonne augure, toutefois un tel processus ne pourra être couronné de succès que s'il est véritablement inclusif et que si des griefs légitimes sont entendus et pris en compte. Il est primordial que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer, y compris les groupes armés qui ont renoncé à la violence, l'opposition, la société civile, les femmes, les jeunes et les chefs religieux venus des quatre coins du pays. J'encourage les acteurs politiques à rester mobilisés et à instaurer la confiance. Tous les groupes armés doivent cesser immédiatement les violences pour participer de manière constructive au processus de paix.

100. Il importe que soit formé un nouveau gouvernement inclusif, qui sera investi de responsabilités importantes pour faire avancer les réformes institutionnelles et régler les problèmes auxquels font face tous les Centrafricains et Centrafricaines, y compris les communautés minoritaires. Je relève avec inquiétude les obstacles qui entravent la participation politique pleine, égale et effective des femmes et j'encourage les autorités à s'employer à défendre la place des femmes dans les postes soumis à élection. Les prochaines élections locales, si elles associent toutes les parties, offriront une excellente occasion d'élargir le paysage politique et d'étendre le pouvoir de décision aux groupes sous-représentés et aux communautés minoritaires, et ouvriront la voie à la décentralisation et au renforcement de la gouvernance locale.

101. Je salue l'engagement du Président en faveur de l'Accord politique, seule voie viable pour un règlement durable de la crise. L'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord offre la possibilité de donner un nouvel élan au processus, ce qui requiert la

participation continue et de bonne foi de tous les signataires ainsi que le soutien des garants et des facilitateurs. Il convient de préserver le caractère inclusif des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, qui ont offert un espace pour un véritable dialogue, notamment au niveau local.

102. Je suis profondément préoccupé par le recours excessif à la force, qui pourrait mettre en péril le travail accompli par les autorités pour ce qui est de la promotion de la cohésion sociale et de l'extension de l'autorité de l'État. Je suis particulièrement inquiet de l'augmentation notable des violations des droits humains et des atteintes à ceux-ci, y compris les violences sexuelles liées au conflit, des abus ciblés et de la stigmatisation des minorités ethniques et religieuses, ainsi que de l'emploi excessif de la force, quels qu'en soient les auteurs, y compris les groupes armés, les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure, ainsi que le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité. Ces violations et atteintes risquent de réduire à néant les acquis fragiles et difficilement gagnés ; la souffrance endurée par la population compromet la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Je suis tout aussi préoccupé par les déplacements forcés, la discrimination exercée contre certaines communautés et l'émergence de conflits au sujet des ressources territoriales et naturelles. Je prie le Gouvernement de veiller à ce que toutes les forces en présence et l'ensemble du personnel chargé de la sécurité en République centrafricaine respectent les dispositions applicables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à ce que justice soit faite.

103. Je suis profondément alarmé par l'augmentation inacceptable et sans précédent des menaces et des actes hostiles contre la MINUSCA, qui sont le fait des forces de sécurité nationales ainsi que du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et des autres agents de sécurité. Cela fait obstacle à l'exécution du mandat de la Mission et pose de graves risques pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Ces actes contreviennent aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'accord sur le statut des forces. J'invite le Président à donner suite à l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que ces hostilités cessent immédiatement et de traduire les coupables en justice.

104. Les campagnes de désinformation qui cherchent à inciter à la haine et à la violence, notamment dans les médias locaux et sur les médias sociaux, ont des effets délétères dans le pays. Je salue et relève le fait que le Président a condamné publiquement les incitations qui visent des organisations internationales, en particulier la MINUSCA, et j'appelle le Gouvernement à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires aux fins de la mise en œuvre concrète des mesures annoncées, y compris la poursuite des instigateurs, l'objectif étant de protéger la population et les partenaires internationaux qui œuvrent dans le pays.

105. La crise humanitaire aiguë qui sévit en République centrafricaine est profondément préoccupante. En effet, en raison des violences actuelles et de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance s'est multiplié. Dans les zones touchées par les conflits, le contexte dans lequel les activités de protection sont menées est particulièrement délicat du fait de la destruction des infrastructures et des attaques perpétrées contre les travailleurs et les biens humanitaires. Je demande au Gouvernement et à tous les acteurs armés présents dans le pays de permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée sans entrave. J'en appelle à la générosité des bailleurs de fond et des partenaires pour qu'ils restent mobilisés et qu'un soutien financier soit apporté au plan de réponse humanitaire du pays.

106. J'invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour atteindre les populations isolées et renforcer la qualité des services fournis aux citoyennes et aux citoyens dans

le cadre de ses efforts pour étendre l'autorité de l'État. Pour récupérer les territoires tombés sous le joug des groupes armés et en garder le contrôle par la suite, il importe de s'efforcer de renforcer la cohésion sociale.

107. Le Gouvernement est encouragé à poursuivre la mise en œuvre de sa vision du secteur de la sécurité, telle qu'elle figure dans sa stratégie nationale pour le secteur de la sécurité et ses plans sectoriels. Je me félicite des progrès réalisés en matière de contrôle, notamment des travaux de l'Inspecteur général des forces armées et du rétablissement du système de justice militaire. J'appelle le Gouvernement à mettre en place, grâce au soutien unifié, coordonné et transparent de tous les partenaires, des institutions de sécurité professionnelles, inclusives et apolitiques. Il demeure primordial de renforcer la bonne gouvernance, le commandement et le contrôle ainsi que les capacités de ces institutions aux fins de la préparation opérationnelle minimale des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure et il importe que cela soit érigé en priorité.

108. Il est indispensable de lutter contre l'impunité pour parvenir à une paix durable. Je salue l'engagement pris par les autorités nationales de s'attaquer aux crimes graves perpétrés contre les civils et d'enquêter sur les attaques ayant ciblé des soldats de la paix. Il est en outre impératif d'adopter une approche équilibrée pour ce qui est de la responsabilité pénale de toutes les parties. Je ne puis que souligner l'importance du rôle de l'appareil judiciaire national, qui doit faire respecter la loi de manière impartiale et indépendante et veiller à ce que les détenus jouissent des garanties d'un procès équitable et vivent dans des conditions décentes. Je me félicite des travaux importants de la Cour pénale spéciale et j'encourage les efforts visant à poursuivre la mise en marche des travaux de la Cour et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui constituent des piliers importants de la justice transitionnelle.

109. Je salue l'engagement qu'ont pris la République centrafricaine et le Tchad de résoudre les tensions récemment survenues à la frontière par la voie diplomatique. En outre, je me félicite de la visite conjointe effectuée au début du mois de juin, qui témoigne de l'engagement fort et continu des partenaires internationaux en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. J'encourage la communauté internationale, y compris le groupe de travail créé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à se concerter étroitement avec les autorités nationales et ses partenaires. J'invite les garants de l'Accord politique, l'Union africaine et la CEEAC, ainsi que les pays voisins, à coordonner étroitement leurs efforts pour renforcer la stabilité dans la région. L'ONU se tient prête à soutenir les initiatives régionales, notamment les efforts visant à donner un nouvel élan aux mécanismes régionaux de coopération politique et de sécurité conjointe.

110. Dans ce contexte hautement fragile, la présence de la MINUSCA s'est avérée essentielle pour fournir un espace où voir émerger des solutions politiques durables en République centrafricaine. Conformément à l'autorisation donnée dans la résolution 2566 (2021), il est capital de continuer à renforcer la MINUSCA pour que celle-ci, qui a atteint la limite de ses capacités, soit dotée d'assez de moyens pour s'acquitter pleinement de son mandat, en particulier la protection des civils, sans préjudice de la responsabilité de protéger la population qui revient au premier chef aux autorités internationales. J'apprécie grandement que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient disposés à accélérer le déploiement de ces capacités essentielles, qui viennent renforcer la capacité de la MINUSCA d'aider à créer des conditions propices à l'avancement du processus de paix.

111. Je souhaite exprimer mon soutien et ma profonde gratitude à mon représentant spécial, Mankeur Ndiaye, pour son dévouement constant au processus de paix en République centrafricaine et son leadership inébranlable. J'appelle toutes les parties prenantes à lui accorder un appui sans réserve pour que se concrétisent une paix

durable, la stabilité et le développement durable. Je remercie également tout le personnel de la MINUSCA, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales, ainsi que tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} juin 2021**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	0	2	0	2		
Bangladesh	11	28	1 289	1 328		
Bénin	4	3	0	7		18
Bhoutan	2	3	0	5		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	0	5		
Brésil	3	5	0	8		1
Burkina Faso	0	7	0	7		40
Burundi	8	11	743	762		
Cambodge	4	6	204	214		
Cameroun	3	5	750	758	280	18
Colombie	2	0	0	2		
Congo	4	8	0	12	140	
Côte d'Ivoire	0	1	0	1		38
Djibouti	0	0	0	0		10
Égypte	7	22	982	1 011	139	15
Espagne	0	0	0	0		3
États-Unis d'Amérique	0	8	0	8		
Fédération de Russie	3	11	0	14		
France	0	9	0	9		6
Gabon	0	3	450	453		
Gambie	4	4	0	8		10
Ghana	4	7	0	11		7
Guatemala	2	2	0	4		
Guinée	0	0	0	0		11
Indonésie	7	8	200	215	140	5
Jordanie	3	7	0	10		31
Kenya	7	7	0	14		
Madagascar	0	0	0	0		
Mali	0	0	0	0		16
Maroc	2	19	750	771		
Mauritanie	8	7	447	462	280	
Mexique	1	1	0	2		
Népal	5	12	720	737		
Niger	1	4	0	5		29
Nigéria	0	4	0	4		3
Pakistan	10	30	1 212	1 252		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante Police</i>		
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Paraguay	2	1	0	3		
Pérou	7	5	205	217		
Philippines	2	0	0	2		
Portugal	0	9	180	189		
République de Moldova	2	0	0	2		
République-Unie de Tanzanie	0	7	448	455		
Roumanie	0	0	0	0		10
Rwanda	9	20	1 360	1 389	460	23
Sénégal	0	7	0	7	280	26
Serbie	2	2	72	76		
Sierra Leone	4	1	0	5		
Sri Lanka	0	3	110	113		
Suède	0	0	0	0		1
Tchéquie	3	0	0	3		
Togo	4	6	0	10		33
Tunisie	2	0	0	2		34
Uruguay	0	2	0	2		
Viet Nam	1	6	0	7		
Zambie	10	12	910	932		
Zimbabwe	1	0	0	1		
Total	157	327	11 032	11 516	1 719	388

Annexe II

Carte

